# ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CIRCULAT

Envoyé en préfecture le 06/11/2025 Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le

ID: 062-216208512-20251106-AMC2025\_23-AU

## \*\*Arrêté N° 2025-23\*\*

Nous, Jean-Michel DESSE, Maire de la Commune de Vieille-Chapelle, sise 103 Rue de la Place, 62136 VIEILLE-CHAPELLE.

#### VU:

- ➤ La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- ➤ La loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
- ▶ Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2215-21,
- ▶ Le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28,
- ➤ L'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
- ➤ L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I-8ème Partie Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

CONSIDÉRANT la demande de la société TEREOS, représentée par Mr PETITPREZ,

CONSIDÉRANT que pour permettre le ramassage des betteraves,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre toutes dispositions propres afin d'éviter tout accident ou incident sur le territoire de la commune de VIEILLE CHAPELLE.

# ARRETONS:

<u>Article 1<sup>er.</sup></u>: Le Jeudi 06/11/2025 et le vendredi 07/11/2025, la circulation sera alternée dans les deux sens de circulation sur les routes communales en fonction des travaux à réaliser.

<u>Article 2 :</u> La vitesse sera limitée à 30 km/h, tout dépassement sera interdit et interdiction de stationner aux abords de chantier.

<u>Article 3 :</u> L'alternance de circulation sera réglée par des ouvriers munis que piquets mobiles ou au moyen de feux tricolores.

<u>Article 4 :</u> A l'approche de chaque route ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune

<u>Article 6 :</u> Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant la durée de l'occupation temporaire.

<u>Article 7</u>: Conformément à l'article R421-1 et suivants du code de la Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

### Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Secrétaire Général de la Commune de Vieille-Chapelle
- M. Le Sous-Préfet de Béthune,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de La Couture et Laventie
- La Société TEREOS

A VIEILLE-CHAPELLE

Le July

Le Maire

Jean-Michel DESSE

Jean-Michel D.

de la publication le

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le ナMレン